



La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 1^{er} TRIMESTRE 2016
VOLUME 38, N° 2
FÉVRIER 2016

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

YVES, GLADYS, MAUDE, CHARLES-ÉLIE... SALUT !

ILS SONT PARTIS, MAIS À JAMAIS PARMI NOUS

Commotion pour notre communauté que le départ précipité des Carrier-Chamberland, cette famille tissée serrée, aimée et appréciée de tous. Les attentats du Burkina Faso nous les ont pris, mais à jamais ils seront présents dans nos mémoires. La Municipalité de Lac-Beauport transmet ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

Souvenons-nous, à travers les témoignages des gens qui ont eu l'honneur de les côtoyer, de cette joie de vivre qu'ont su transmettre Yves, Gladys, Maude et Charles-Élie.

Des mots en rafale que l'on retient : toujours souriants, accueillants, engagés, ouverts sur le monde, toujours disponibles à aider. Une propension au bonheur qui habite tous les membres de cette famille.

« Vos sourires, votre bienveillance et votre bonne humeur nous manquent déjà. Votre maison était toujours un endroit très fréquenté par la famille et les amis.

Tu sais Yves, tu m'as un peu servi de modèle, de guide à la retraite. Tu m'as toujours bien conseillé dans mes bricolages, dans mes projets de voyages, dans la gestion du temps et du mode de vie d'un retraité... tu étais un voisin en or. Ton sourire me manque déjà... »

– Paul et Marie-Josée



Credit photo : Pierre Bouillon

SUITE EN PAGE 3 >

MORATOIRE DE LA CMQ SUR LA CONSTRUCTION ET LES CONSÉQUENCES SUR LES PERMIS

Tel que vous l'avez déjà entendu dans les divers médias, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté, le 17 décembre dernier, une résolution de contrôle intérimaire visant la protection des sources d'eau potable dans les bassins versants des prises d'eau de la ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et dans la rivière Montmorency.

L'adoption de cette résolution a pour effet d'imposer un moratoire sur la construction sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Lac-Beauport, et ce, pour une période d'au moins 90 jours. Soulignons toutefois que les permis de construction octroyés avant le 17 décembre 2015 ne sont pas touchés par ce moratoire.

Cette résolution prévoit plus précisément que tous travaux, toutes constructions, toutes activités et toutes interventions sont interdits, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparation d'une construction ou d'un aménagement existant ainsi que des travaux visant à assurer la sécurité du public ou la protection de celui-ci.

Cependant, malgré les interdictions citées précédemment, il est important de souligner que certaines demandes de permis de construction résidentielle unifamiliale pourraient être recevables sous certaines conditions bien précises :

Une construction résidentielle unifamiliale est autorisée sur un terrain loti avant la date d'entrée en vigueur de la résolution et adjacent à une rue existante, donc construite, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est présente :

- a. Une demande de permis pour effectuer des travaux de remblai ou des travaux de déblai à cette fin a été déposée ou un permis à cette fin a été délivré avant la date d'entrée en vigueur de la résolution ;
- b. Un contrat de construction (avec un entrepreneur détenant une licence de la RBQ) a été conclu à cette fin avant la date d'entrée en vigueur de la résolution ;
- c. Des matériaux de construction ont été acquis à cette fin, pour une valeur supérieure à 25 000 \$, taxes exclues, avant la date d'entrée en vigueur de la résolution dans le cadre d'un projet d'autoconstruction (réalisation d'une construction par un particulier) ;
- d. Un contrat pour la construction d'un solage a été conclu à cette fin, avant la date d'entrée en vigueur de la résolution dans le cadre d'un projet d'autoconstruction.

Extrait de la résolution de contrôle intérimaire C-2015-94

SUITE EN PAGE 3 >

LAC-BEAUPORT INTERDIT LES PESTICIDES ET LES ENGRAIS SUR SON TERRITOIRE

La Municipalité de Lac-Beauport a décidé d'interdire les pesticides et les engrais sur son territoire. Cette interdiction aura certainement des bénéfices importants pour nos lacs, nos cours d'eau et la santé de nos concitoyens.

Il faut savoir que près des deux tiers des habitants de Lac-Beauport puisent leur eau potable dans des puits artésiens. Ces puits sont particulièrement sensibles à la contamination des eaux de ruissellement, et l'élimination des pesticides bénéficiera donc directement à nos résidents.

Si les engrais ont pour effet d'améliorer la croissance du gazon, ils ont aussi pour effet de favoriser la prolifération d'algues et de plantes aquatiques, lorsque transportés par ruissellement dans nos lacs et nos cours d'eau. En trop grande quantité, ces algues et ces plantes aquatiques pourraient menacer la qualité de l'eau. C'est pourquoi nous agissons maintenant.

Dans les faits, cette nouvelle interdiction signifie essentiellement une chose : nous devons changer nos perceptions. Nous sommes trop nombreux à désirer un gazon vert, immaculé, sans aucune mauvaise herbe, du printemps à l'automne. Pour y arriver, nous sommes prêts à épandre des engrais et appliquer des pesticides en grande quantité.

SUITE EN PAGE 3 >

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

Veuillez prendre note que les comptes de taxes municipales ont été expédiés le 1^{er} février. Le premier versement sera dû 30 jours après la date d'envoi, soit le 2 mars 2016.

Vous pouvez payer...

- à la mairie : par chèque, paiement direct ou en argent comptant
- à la Caisse Desjardins : au comptoir, au guichet ou par Accès D
- dans les institutions bancaires : par Internet seulement

IMPORTANT - MODIFICATION DE TOUS LES NUMÉROS DE MATRICULE

Vous payez par Internet ? Alors, vous devez entrer le nouveau numéro de référence inscrit sur le coupon de versement qui correspond au numéro de matricule de 19 chiffres.

Notez que le paiement des taxes municipales par carte de crédit n'est pas accepté. DES FRAIS DE RAPPEL DE 10 \$ SERONT IMPOSÉS POUR TAXES IMPAYÉES.

Information : 418 849-7141, poste 226

à surveiller :

OFFRES D'EMPLOIS ÉTUDIANTS
RENOUVELLEMENT LICENCE DE CHIEN 2016
INSCRIPTION SOCCER ÉTÉ 2016

PAGES 2-3
PAGE 4
PAGE 7



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 11 JANVIER 2016

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2015 totalisant une somme de 530 224,42 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

- État des revenus et dépenses du mois
- Rapport annuel 2015 - Comité consultatif des loisirs, de la culture, de la vie communautaire (CCLCV)

Adoption

- Adhésion à l'Union des municipalités du Québec
- Règlement n° 657 - Règlement sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes

Autorisation

- Participation des élus municipaux aux activités de représentation 2016
- Demande de subvention Emplois d'été Canada
- Tournoi de hockey - Pond Hockey

Autorisation de dépenses

- Production du journal La Chronique 2016
- Destruction des documents confidentiels 2016

Autorisation de signature

- Contrat d'édition de la carte municipale
- Protocole d'entente/événements - Pond Hockey

Engagement

- Personnel étudiant saisonnier - Personnels occasionnels et temporaires pour l'année 2016

Nomination

- Comité consultatif en environnement 2016 (CCE)
- Comité consultatif d'urbanisme 2016 (CCU)

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

« **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone F-404.2** ».

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

- Le conseil municipal, à la suite de l'adoption, par résolution, à la séance ordinaire du 1^{er} février 2016, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone F-404.2** » tiendra une assemblée publique de consultation le 7 mars 2016 à compter de 19 h à la salle Kimberly-Lamarre du chalet des loisirs au 8, chemin de l'École à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
- Ce projet de règlement a pour objectif d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire dont les objets sont notamment :
 - d'autoriser l'usage résidentiel comme usage exclusif dans la zone F-404.2 et, d'autre part, de retrancher l'usage Centre de santé et de soins avec hébergement locatif.

3. La zone concernée par cette modification est : F-404.2 .

4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés désirant s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 5^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2016.



Richard Labrecque, Directeur général et secrétaire-trésorier



OFFRE D'EMPLOI : TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT (ÉTUDIANT)

SERVICE DE L'URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - Poste étudiant

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour occuper un poste de technicien en environnement.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable, l'étudiant aura le mandat de seconder l'équipe dans la réalisation des nombreux mandats en environnement.

Plus précisément, la personne retenue devra effectuer les tâches suivantes :

- Effectuer le contrôle de certaines plantes envahissantes sur les terrains municipaux
- Échantillonner l'eau des différents cours d'eau et lacs de la Municipalité
- Caractériser les rives des lacs et sensibiliser la population à l'égard de la réglementation sur les rives dégradées, décapées ou artificielles
- Recenser les foyers d'herbes à poux
- Collaborer aux travaux liés à la lutte aux cercaires et la collecte des escargots aquatiques
- Assurer le service aux citoyens pour les activités de compostage, de recyclage et de gestion des matières résiduelles
- Effectuer des recherches d'informations et de documentations diverses
- Effectuer toutes autres tâches connexes

EXIGENCES

- Être étudiant en écologie, géographie, biologie ou dans un domaine connexe et retourner aux études à temps complet à l'automne
- Excellente maîtrise du français écrit et oral
- Avoir des aptitudes de travail en équipe et de communication
- Être créatif, autonome, polyvalent et débrouillard
- Posséder un permis de conduire valide
- Posséder une carte d'embarcation de plaisance est un atout

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine, et ce, pour une durée de 10 semaines. Le début de l'emploi est prévu pour le 24 mai 2016.

POSTULER

Le curriculum vitæ doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant son intérêt et être acheminé à l'attention de **M. Yves Gendron, directeur de l'urbanisme et développement durable**, à la mairie de Lac-Beauport, au **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par courriel à **lmarcil@lacbeauport.net**, au plus tard le **26 février 2016**.

Calendrier des collectes

Février 2016

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1	2 	3	4 	5	6
7	8 	9	10	11 	12	13
14	15	16	17	18 	19	20
21	22	23	24	25 	26	27
28	29					

Mars 2016

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1 	2	3 	4	5
6	7	8	9	10 	11	12
13	14	15	16	17 	18	19
20	21	22	23	24 	25	26
27	28	29	30	31 		

Légende :

-  Matières recyclables
-  Matières organiques
-  Ordures ménagères
-  Collecte des sapins de Noël



YVES, GLADYS, MAUDE, CHARLES-ÉLIE... SALUT ! ILS SONT PARTIS, MAIS À JAMAIS PARMIS NOUS (SUITE)

Par son énergie contagieuse, Charles-Élie, alias Chop Suey, a su marquer toutes les personnes qu'il a côtoyées durant son passage au Saisonnier que ce soit comme campeur ou comme moniteur.

Ses amis et collègues lui dédient ces mots touchants :

« Pour moi, t'étais quelqu'un de trop fort pour partir... T'étais quelqu'un de trop drôle pour te pleurer... T'étais quelqu'un de trop vivant pour ne plus exister... Tu nous manques terriblement. »

– Michael Proulx

« Chop c'est un gars qui te donnait envie d'aimer les petites choses de la vie. Pour l'avoir vu grandir, je suis fier de l'homme qu'il est devenu et il va tous nous manquer. Un gars unique et irremplaçable. »

– Patrice Genest alias Patchi

« Un moment passé avec toi était inimaginable. Ta joie de vivre et ton humour parfois un peu trop noir vont manquer à tous les gens qui t'auront connu. Je t'aime mon gars ! »

– Gilles Jung alias Fish N' Chips



Charles-Élie

« Chop à la chevelure de feu était toujours là pour nous faire rire peu importe la situation ainsi que pour aider son prochain. On se compte très chanceuses que tu nous aies un jour appelées tes meilleures amies. On t'aime à l'infini notre meilleur ami. »

– Laurie-Ann Lachance alias Lounie et Gabrielle Brochu alias Rubick

« Je continuerai toujours de parler de lui au présent, car d'une façon ou d'une autre, il est encore avec nous, prêt à nous faire rire, fidèle à son habitude. Une légende comme toi, ça ne s'oublie pas. Je t'aime Chop Suey, tu es le meilleur mon gars et comme tu le dis si bien, keep it tight ! »

– Philippe Trudel alias Phil Tru

Tous ces mots dépeignent aussi parfaitement Maude qui elle aussi a su insuffler bonheur et joie de vivre sur son passage. Tous sont unanimes, son énergie, sa douceur, son écoute n'étaient que la pointe de l'iceberg de ses nombreuses qualités.



Maude



Gladys



Yves

Merci à vous tous qui avez témoigné. Merci à Pierre Bouillon et Patrice Genest pour le partage de photos. Merci Yves, Gladys, Maude et Charles-Élie pour cette marque indélébile que vous laissez à Lac-Beauport. Reposez en paix et puissiez-vous d'en haut guider les vôtres.

MORATOIRE DE LA CMQ SUR LA CONSTRUCTION ET LES CONSÉQUENCES SUR LES PERMIS (SUITE)

Les conséquences de l'adoption de cette résolution sur les projets de construction sont loin d'être négligeables, puisqu'elle entraînera des délais sur l'émission des permis. Nous devons attendre l'entrée en vigueur du prochain règlement de contrôle intérimaire (RCI), qui établira de nouvelles règles d'aménagement et auquel tous les projets de construction (résidence, garage, piscine et autre) seront assujettis, pour connaître l'ensemble des effets.

L'entrée en vigueur de ce règlement sera effective sur approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, lequel disposera d'un délai maximum de 60 jours pour se prononcer suite à l'adoption de celui-ci qui devrait être réalisée d'ici le 17 mars 2016.

D'ici là, nous vous invitons à demeurer attentif et à faire preuve de patience et d'ouverture face aux nouveaux défis qui nous attendent !

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des permis et inspections au 418 849-7141, poste 222.

LAC-BEAUPORT INTERDIT LES PESTICIDES ET LES ENGRAIS SUR SON TERRITOIRE (SUITE)

Le conseil municipal estime qu'il est temps de changer d'objectif. Ne visons plus un gazon parfait, mais plutôt un gazon naturel. Notre environnement ne s'en portera que mieux.

Il est important de noter que l'interdiction des engrais ne s'applique pas aux platebandes, aux jardins ou à la renaturation des berges. Dans ces circonstances, les citoyens de Lac-Beauport pourront continuer d'utiliser des engrais, sans permis.

Il faut aussi noter que l'usage des pesticides à l'extérieur sera exceptionnellement permis si une plante, un insecte ou un champignon menace la santé humaine ou la sécurité d'un bâtiment. Par exemple, un résident pourra utiliser un pesticide contre la berce du Caucase ou des fourmis « charpentières », à condition d'avoir obtenu un permis de la Municipalité. Des exceptions seront prévues si une plante, un insecte ou un champignon est jugé « envahissant ».

Somme toute, la Municipalité de Lac-Beauport restreint l'usage des engrais et des pesticides afin de garantir une meilleure qualité de vie et un meilleur environnement à ses citoyens.

Si vous avez des questions sur ce nouveau règlement, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Karine Hubert, chargée de projets en environnement au 418 849-7141, poste 246.



OFFRE D'EMPLOI : TECHNICIEN EN FORESTERIE (ÉTUDIANT)

Poste étudiant (été 2016)

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de technicien en foresterie.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur du service des permis et inspections, le titulaire verra, conjointement avec ses collègues du service :

- À faire des analyses de différentes demandes de certificats d'autorisation d'abattage d'arbres pour s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur
- À assurer le suivi des dossiers de plaintes et des requêtes qui lui sont confiés
- À procéder à des inspections sur le territoire de la Municipalité pour effectuer les suivis des certificats émis, de travaux, de demandes et de plaintes
- À effectuer les études et recherches pour assurer le cheminement et le suivi de dossiers qui lui sont confiés par son supérieur
- À fournir des informations auprès de différents intervenants concernant la réglementation en vigueur

EXIGENCES

- Les titulaires doivent faire preuve d'autonomie, de dynamisme, d'intégrité et de diplomatie.
- Ils doivent également avoir une bonne maîtrise du français oral et écrit et une facilité à communiquer et à rédiger des rapports.
- Les candidats doivent posséder un permis de conduire valide et être capables de conduire un véhicule à transmission manuelle.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine, et ce, pour une durée de 12-14 semaines. Le début de l'emploi est prévu pour mai 2016.

POSTULER

Le curriculum vitæ doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'appliquant(e) et être acheminé à l'attention de **M. Richard Fortin, à la Municipalité de Lac-Beauport, au 65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1** ou par télécopieur au 418 849-0361 ou par courriel à **Rfortin@lacbeauport.net, au plus tard le 11 mars 2016.**

Lac-Beauport
Clinique Dentaire
Posan Valois
418 **849-7101**
1, chemin du Godendard, voisin du Centre de sé. Le Relais
Ouvert le jour et le soir

Dre CHANTAL POSAN
chirurgien-dentiste

PIERRE CLAVET

Arpenteur-géomètre

Bureau : **849-2657**
Télécopieur : **849-3781**

174, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport, G3B 0T6

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseil municipal souhaite mettre en place une banque de noms d'éventuels bénévoles pour travailler sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le travail des bénévoles consiste à faire des analyses et des recommandations au conseil municipal sur les dossiers et les demandes concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Si vous êtes intéressé à soumettre votre candidature, nous vous demandons de déposer une lettre mentionnant votre intérêt à ce comité, à l'attention de : M. Richard Fortin, directeur du Service des permis et inspections par la poste au 65, chemin Tour-du-Lac, Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1 ou par courriel à **rfortin@lacbeauport.net**. Pour plus d'informations, contactez M. Fortin au 418 849-7141, poste 228.



RENOUVELLEMENT LICENCE DE CHIEN 2016

Le moment est venu de renouveler votre licence canine pour l'année 2016. Cet enregistrement permet à la Municipalité de tenir un registre afin de retrouver les propriétaires d'un animal perdu ou blessé. Nous vous invitons à consulter les informations ci-dessous afin de compléter votre dossier.

En vertu du Règlement numéro 390 et ses amendements ainsi que du Règlement numéro 652, la licence de chien est obligatoire et doit être renouvelée tous les ans, sous peine d'amende variant entre 400 \$ et 1 000 \$. Vous pouvez l'obtenir, au coût de 35 \$. Ce montant est indivisible, non transférable et non remboursable.

MODES DE PAIEMENT

En personne

- Se présenter à la mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;
- Mode de paiement accepté : chèque, argent comptant, Visa, MasterCard et paiement direct.

Par la poste *

- Chèque : libellé à l'ordre de la Municipalité de Lac-Beauport ;
- Carte de crédit : remplissez la section prévue à cet effet sur le coupon et retournez le tout à l'adresse suivante : **65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1** ;
- Ne pas envoyer d'argent par la poste.

Par téléphone au 418 849-7141, poste 225 *

- Mode de paiement accepté : Visa et MasterCard.

* La licence vous sera envoyée par la poste.



PROPRIÉTAIRE

Nom		Prénom	
Adresse			
			Code postal
Téléphone (résidence)		Téléphone (cellulaire)	
Courriel			
Notes (Déménagement, décès d'un animal, autres)			

CHIEN(S) Nous tenons à vous rappeler qu'un nombre maximum de deux chiens est autorisé par unité de logement sur tout le territoire.

Nom		Race	
Couleur	Âge	Sexe	<input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle
Nom		Race	
Couleur	Âge	Sexe	<input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle

MODE DE PAIEMENT

Comptant Débit Chèque

Visa MasterCard N° carte Exp.

Signature: _____

SOYONS VERTS!

LE QUARTIER DU MOIS ET LE BAC BRUN !

En novembre, c'est le quartier comprenant tous les chemins au sud du boulevard du Lac et du chemin du Tour-du-Lac qui s'est illustré par son excellente participation à la collecte du bac brun. De son côté, le secteur regroupant les chemins intérieurs du Tour-du-Lac ainsi que des chemins du Brûlé/Village s'est démarqué en décembre. Votre collaboration et votre participation aux collectes des matières organiques ont fait de ces dernières une réussite en 2015 ! Ce sont 725 tonnes de matières organiques qui ont été ramassées dans le secteur résidentiel au cours de la dernière année. Nous vous encourageons tous chaleureusement à participer à la poursuite des objectifs municipaux et provinciaux. Faisons de 2016 une nouvelle année record !

LE COMPOSTAGE ET L'HIVER !

La période hivernale complique parfois la collecte des matières putrescibles, car elles restent coincées au fond du bac.

Afin d'éviter ce genre de désagrément, veuillez faire geler vos résidus **avant** de les mettre dans votre bac brun.

Ainsi, vous diminuez grandement les chances d'avoir des problèmes lors de la vidange du bac. Pensez également à insérer un carton dans le fond de votre bac afin d'éviter que les sacs ne collent sur les parois du bac en plastique.



INFOS BIBLIO

HEURE DU CONTE

Julie, Josée et Victoria sont heureuses de reprendre les activités de l'heure du conte après la pause des fêtes. Le premier rendez-vous se fera sous le thème de la Saint-Valentin. Comme toujours, histoire, bricolage et surprises sont à l'agenda.

Quand : samedi 13 février à 10 h | Où : bibliothèque municipale L'Écrin, 50, chemin du Village
 Pour : les enfants âgés de 3 ans et plus | Activité gratuite – places limitées
 Réservez la place de votre enfant en téléphonant à la bibliothèque au : 418 849-7141, poste 282 (laissez le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sur le répondeur) ou par Internet à : bibliothequeecrin@lacbeauport.net.

ÉVEIL AU MONDE DU LIVRE

June McManus invite les parents et leurs tout-petits âgés de moins de 3 ans à venir à la bibliothèque pour l'activité « L'éveil au monde du livre ».

Quand : jeudi 25 février à 10 h | Où : bibliothèque L'Écrin, 50, chemin du Village
 Pour : bambins de moins de 3 ans | Inscription par Internet : bibliothequeecrin@lacbeauport.net ou par téléphone au 418 849-7141, poste 282. Laissez le nom, l'âge de l'enfant et votre numéro de téléphone sur la boîte vocale.

EXPOSITION « UTEI » À LA BIBLIOTHÈQUE JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2016

Présence de l'artiste dimanche 21 février à partir de 14 h ! Accompagné de sa guitare, il interprétera quelques-unes de ses compositions.

Vous connaissez un artiste qui souhaiterait venir exposer ses œuvres à la bibliothèque ? Il suffit de communiquer directement avec Claudette Robillard au 418 849-7141, poste 285.



EN FÉVRIER, TOMBEZ EN AMOUR !

Sous le thème *Février mois Coup de cœur*, les usagers des bibliothèques publiques de toutes les régions du Québec sont invités à découvrir les coups de cœur des membres du personnel grâce aux autocollants apposés sur les différents documents qui composent les collections des bibliothèques.

En dehors des best sellers qui bénéficient d'une large couverture médiatique, il existe de nombreuses publications qui méritent d'être découvertes, de tous les styles et pour tous les âges.

À la bibliothèque L'Écrin, les usagers sont également invités à faire connaître leur « coup de cœur » en demandant au personnel d'apposer un autocollant sur leur livre « coup de cœur ».

NOUVELLES DU NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION À LA BIBLIOTHÈQUE

Le nouveau système de gestion est en fonction depuis le 27 novembre 2015.

Pour accéder à leur dossier ou au catalogue de la bibliothèque, les usagers doivent utiliser la nouvelle adresse du portail de la bibliothèque : <http://lac-beauport.c4di.qc.ca>. L'ancienne adresse n'est désormais plus accessible. Le retour des prêts-entre-bibliothèques devrait reprendre d'ici peu. Surveillez la prochaine Chronique pour connaître la date ou visitez le site Internet de la bibliothèque : <http://lac-beauport.c4di.qc.ca>.

Bientôt, les cartes des usagers changeront pour de nouvelles à l'effigie de la bibliothèque municipale L'Écrin. Lors du transfert des données, les employés en profiteront pour mettre les dossiers à jour. Nous demandons votre collaboration en ayant vos cartes d'abonnés toujours avec vous lors de vos visites à la bibliothèque.

RELÂCHE SCOLAIRE

Pour la semaine de la relâche scolaire, du lundi 29 février au vendredi 4 mars, la bibliothèque ajoutera des plages d'ouverture à son horaire régulier, soit :

Lundi, mercredi et vendredi de 13 h à 16 h.





HORAIRE DES PATINOIRES

Les deux patinoires à bandes de la zone communautaire sont maintenant en opération.

GRANDE PATINOIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10 h – 12 h						Hockey libre	Hockey libre
12 h – 14 h						Hockey libre	Ligue de hockey
18 h – 21 h	Hockey libre (18 h - 22 h)	Hockey libre (18 h - 22 h)	Hockey libre				

PETITE PATINOIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10 h – 12 h						Hockey libre	Cours (jusqu'à 13 h)
12 h – 14 h						Patin libre	Patin libre
14 h – 18 h						Hockey libre	Hockey libre
18 h – 19 h	Patin libre	Patin libre	Patin Libre				
19 h – 21 h	Hockey libre (19 h - 22 h)	Hockey libre (19 h - 22 h)	Hockey libre				



La patinoire est maintenant ouverte !

Local de patinage : les patineurs et marcheurs ont accès à un seul local de patinage chauffé tous les jours, de 10 h à 17 h :

-Rez-de-chaussée du club nautique (219, chemin du Tour-du-Lac).

Des bancs sont placés aux abords de la patinoire afin de permettre à tous de prendre du repos et de profiter des paysages environnants. Des poubelles et des sacs à excréments pour chiens sont également accessibles à l'entrée du lac.

SURVEILLANCE

Des employés assurent la sécurité des usagers tous les jours jusqu'à la fin de la semaine de relâche scolaire, du 29 février au 7 mars, si la condition de la glace le permet. Les surveillants sont facilement identifiables : ils portent un dossard orange ainsi qu'une tuque aux couleurs de la Municipalité.

STATIONNEMENT

Un espace de stationnement est accessible à proximité du local de patinage, notamment au parc de la Gentiane, face au club nautique.

SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE

Pendant la semaine de relâche scolaire, soit du 29 février au 4 mars, les patinoires et le local de patinage seront ouverts de 10 h à 22 h du lundi au vendredi.

LES PATINOIRES SONT-ELLES OUVERTES OU FERMÉES ?

Si le temps est incertain, mieux vaut appeler avant de vous déplacer, car de mauvaises conditions climatiques peuvent entraîner des changements dans l'horaire.
Composer le 418 849-7141, poste 2 et choisir l'option 3.



BAINS LIBRES

DU 5 FÉVRIER AU 18 MARS 2016

Adresse : 78, chemin du Brûlé

TARIFICATION :

Résident de Lac-Beauport : GRATUIT (preuve de résidence OBLIGATOIRE)

Du 5 février au 28 février et du 5 mars au 18 mars 2016

Jour	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure	14 h 30 à 16 h (F) 16 h à 17 h (A)	14 h 15 à 15 h 30 (A) 15 h 30 à 17 h (F)	8 h à 9 h 30 (A) 14 h à 15 h 30 (T) 18 h 30 à 19 h 55 (T) 19 h à 19 h 55 (T)	12 h à 13 h 30 (A)	8 h à 9 h (A) 11 h à 12 h 30 (A) 14 h à 15 h (T) 17 h à 18 h 30 (F)	12 h à 13 h 1330 (A) 17 h à 17 h 55 (T)	19 h à 20 h (F) 20 h à 21 h (A)

Du 27 février au 4 mars 2016 (relâche scolaire)

Jour	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure	10 h à 12 h 30 (T) 14 h 30 à 16 h (F) 16 h à 17 h (A)	10 h à 12 h 30 (T) 14 h 15 à 15 h 30 (A) 15 h 30 à 17 h (F)	8 h à 9 h 30 (A) 14 h à 15 h 30 (T) 17 h 30 à 19 h (F) 19 h à 20 h (A)	12 h à 13 h 30 (A) 17 h à 18 h 30 (T)	8 h à 9 h (A) 11 h à 12 h 30 (A) 14 h à 15 h (T) 17 h à 17 h 55 (F)	12 h à 13 h 30 (A) 17 h à 18 h 30 (T)	17 h à 19 h (F) 19 h à 20 h (A)

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis.

T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage A = Adulte (seulement des corridors de nage) F = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur)

IMPORTANT :



Les enfants âgés de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est obligatoire.

Non-résident : carte accès piscine obligatoire

Se procurer la carte au Service des loisirs, 50, chemin du Village (porte adjacente à la bibliothèque) au coût de 50 \$ (10 accès) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Aucun paiement ne sera accepté à la piscine.



MARIE LINDA BLUTEAU, ARTISTE PEINTRE

La Guilde Artistique de Lac-Beauport

Art du Café, Art du Sable, Art du Mouvement ! Abstrait ou figuratif, contemporain d'influences Bauhaus ou Pop Art. Première au Québec et au Canada !

Bluto, votre artiste de dessin de sable, vous offre des performances « live ».

Quand : Jeudi 3 mars 2016	Endroit : 65, chemin du Moulin à Lac-Beauport
Heure : 19 h à 21 h	Coût : 5 \$ membre / 10 \$ non-membre

Pour information et inscription : sonia-art@hotmail.com
Confirmez votre présence avant le 25 février 2016 (places limitées)



LES SENTIERS DU MOULIN DU NOUVEAU !

Malgré un début de saison tardif, venez profiter de l'air pur en raquette, en ski de fond et même en « Fat Bike ».

C'est quoi ça, un « Fat Bike » ? C'est un vélo avec de grosses roues pour permettre une adhérence maximale au sol. Je vous assure, c'est un excellent entraînement ! Si vous n'avez pas encore ce « joujou » dans votre garage et désirez l'essayer, sachez que vous pouvez en louer un directement sur place, à la boutique du centre. Informez-vous auprès de nos employés pour connaître les disponibilités et les pistes ouvertes.

DE L'ACTION AU SDM !

Nous vous informons qu'il y aura une compétition de Skijoëring et de Cani-Cross, le 13 février prochain. Le Skijoëring et le Cani-Cross sont de nouveaux sports très prisés par les Norvégiens et les Suédois. Il s'agit de pratiquer le ski de fond et la course en forêt, attelé avec un chien dompté pour l'occasion. Les Sentiers du Moulin sont fiers d'être l'un des seuls centres au



Québec à permettre cette discipline d'avenir. Venez apprécier ce spectacle hors du commun ! Pour information : www.scaquebec.com

Alexandre Lemerise, directeur du développement
www.sentiersdumoulin.com

RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL

PACTE D'AMITIÉ

Formation d'un groupe de Lac-Beauport qui ira en Haute-Savoie - Du 26 mai au 4 juin 2016
25 ANS D'AMITIÉ, ÇA SE FÊTE !

Le projet de jumelage entre la Municipalité de Lac-Beauport et les communes de Sevrier et du Grand-Bornand a pris forme en 1991. Pour souligner le 25^e anniversaire d'amitié et vivre des moments enrichissants, un groupe d'une vingtaine de personnes de Lac-Beauport ira visiter Sevrier et Grand-Bornand.

Si vous êtes intéressé à participer à ce séjour qui aura lieu du 26 mai au 4 juin 2016 et qui comprendra quatre jours chez des familles de Sevrier et aussi quatre jours au Grand-Bornand, communiquez dès maintenant avec M. Michel Lefebvre, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à la Municipalité au 418 849-7141, poste 233 ou par courriel : mlefebvre@lacbeauport.net.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez également communiquer avec un membre du Comité du Pacte d'amitié : M. Claude Paradis, 418 907-5131 ou claud.paradis@ccapcable.com.

Faites connaître votre désir de participer à cet échange auprès des personnes mentionnées ci-dessus. Par la suite, une rencontre d'information sera tenue avec toutes les personnes intéressées. Notez que les places sont limitées et que chaque participant assume le coût de son billet d'avion et ses dépenses personnelles.

MAISON DES JEUNES LE CABANON

Pour fêter ses 20 ans d'existence, la maison des jeunes offre un **chocolat chaud gratuit à tous les jeunes de 12 à 17 ans** qui viendront nous visiter ! Présentez-vous à la MDJ avec le coupon suivant !



PLEIN D'ACTIVITÉS À VENIR DANS LES PROCHAINES SEMAINES !

- Disco de la St-Valentin le 12 février prochain à la maison des jeunes
- Le début des soupers communautaires les jeudis soirs aux deux semaines à partir du 18 février
- Les vendredis cinéma une fois par mois. Le prochain est le 26 février !

Nous vous invitons à rester à l'affût des activités en visitant notre site Internet : www.mdjlecabanon.com.

La maison des jeunes est toujours disponible pour répondre à vos questions ou vous faire visiter les lieux ! Nous sommes aussi ouverts aux projets de toutes sortes !

NOS HEURES D'OUVERTURE :

Mardi..... 16 h - 21 h
Mercredi..... 16 h - 21 h
Jeudi..... 16 h - 21 h
Vendredi..... 16 h - 22 h
Samedi..... Occasionnel

Pour plus d'information, visitez notre site Internet : www.mdjlecabanon.com.



COMPTABILITÉ

Comptabilité et tenue de livres informatisée.
Service de paie. Aucun investissement requis. Idéal pour travailleur autonome ou PME désirant minimiser ses coûts administratifs.

Contactez : Pierre Canac-Marquis
Téléphone : 418-952-8208
Courriel : canac@ccapcable.com

Service Régent B. Inc.

Pompes et puits artésiens



Licence RBQ : 2545-5577-56

Service
Installation
Vente

Résidentiel et commercial

Benoît Bureau, propriétaire
info@serviceregent.com

418 849-5614 www.serviceregent.com



Me Hélène Bergeron
Notaire et conseillère juridique

19, chemin des Mélèzes
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
tél: (418) 849-3182
fax: (418) 849-8765
courriel: helenebergeron_notaire@ccapcable.com



SOCCER INSCRIPTIONS

ÉTÉ '16

**U4 à Senior
Féminin/Masculin**

Chalet des loisirs | Le mardi 16 février
19h30 à 21h | Le mardi 23 février
Le jeudi 25 février
Le jeudi 3 mars

8, CHEMIN DE L'ÉCOLE À LAC-BEAUPORT

Fiche d'inscription disponible sur **ASLB.CA**



C'EST PORTES OUVERTES LE DIMANCHE 13 MARS CLUB DE SKI LE RELAIS

Votre enfant souhaite rejoindre le Club de ski Le Relais ? Il souhaite essayer un entraînement ? Il nous fait plaisir de vous inviter aux « PORTES OUVERTES » qui auront lieu le dimanche 13 mars 2016. Cette invitation est offerte aux jeunes de 5 à 14 ans voulant développer leurs habiletés et pratiquer des compétitions de ski alpin.

Le premier objectif du Club est de fournir aux jeunes des expériences valorisantes pouvant contribuer à leur éducation et à leur développement global. Au-delà de l'enseignement d'habiletés physiques associées au ski alpin, des notions d'esprit sportif, de leadership, d'esprit d'équipe, de respect, d'engagement et bien sûr de plaisir sont véhiculées auprès des jeunes.

Vous pouvez inscrire votre enfant pour cette journée à l'adresse suivante : <http://clubskirelais.org/portes-ouvertes>.

Une séance d'information sur le club de ski, son fonctionnement et votre implication sera offerte lors de cette journée. Si vous avez des questions sur le déroulement de cet avant-midi, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : inscriptionCDSL@gmail.com.

HORAIRE PRÉLIMINAIRE POUR LE GROUPE DU MATIN

- 8 h 45Arrivée des jeunes prêts à skier au chalet du Club
- 9 hDébut de l'activité*
- 9 h 15Rencontre d'information pour les parents
- 11 hRetour des jeunes et fin de l'activité

HORAIRE PRÉLIMINAIRE POUR LE GROUPE DE L'APRÈS-MIDI

- 11 h 45Arrivée des jeunes prêts à skier au chalet du Club
- 12 hDébut de l'activité*
- 12 h 15Rencontre d'information pour les parents
- 14 hRetour des jeunes et fin de l'activité

* skis, bâtons et casque obligatoires

Vous recevrez tous les détails et l'horaire final par courriel dans les jours précédant l'activité.



CANOË-KAYAK DE VITESSE : C'EST LE TEMPS DE VOUS INSCRIRE !

Le Club de Canoë-Kayak fait partie de l'ADN de Lac-Beauport. Il permet aux athlètes de tous âges de s'adonner à un sport unique. Pratiqué dans un contexte sécuritaire et encadré par des entraîneurs qualifiés, le canoë-kayak de vitesse donne la chance à des jeunes de passer un été à s'amuser et à se dépasser.

NOS PROGRAMMES

VOLET INITIATION

Venez vous initier : 4 blocs de 2 semaines en formule camp de jour pour la découverte et l'apprentissage du sport.

Âge minimum requis : 9 ans au 31 décembre 2016

VOLET COMPÉTITION U11 ET U13

Été complet (8 semaines). Formule camp de jour et entraînement. Participation aux compétitions régionales et aux championnats provinciaux.

Âge minimum requis : 9 ans au 31 décembre 2016

VOLET COMPÉTITION U15 ET U17

Été complet (8 semaines). Encadrement de premier niveau pour le développement des athlètes. Participation aux compétitions régionales et aux championnats provinciaux.

Âge minimum requis : 14 ans au 31 décembre 2016

* Les entraînements sont du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h.

Nouveau en 2016 : un service de surveillance sera offert **GRATUITEMENT** de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30.

INFORMATION ET INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne au ccklacbeauport.ca. Pour plus de détails, présentez-vous à notre soirée d'information le 17 février à 19 h 45 au Club nautique.

Vous pouvez aussi contacter M. Luc Grenier, entraîneur-chef, au 581 995-2790.

PARCOURS 51-52 - LAC-BEAUPORT

52
Vers Québec & Sainte-Foy

Ch. du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais)	7:40
Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf	7:45
46, Chemin du Village (Centre communautaire)	7:50
Chemin du Brûlé * (Archibald)	7:53
Aut. Laurentienne / Rue de la Maréchaussée (Parc Victoria - Arrêt RTC)	8:15
Rue Dorchester / Boul. Charest (Arrêts RTC)	8:20
Ave Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC)	8:25
Boul. René-Lévesque Ouest / Ave Belvédère (Arrêts RTC/RTC)	8:35
Avenue du Séminaire / Avenue de la Terrasse	8:45
Avenue de la Médecine / ch. des Quatre-Bourgeois (Cégep de Ste-Foy)	8:50

52
Vers Lac-Beauport

Avenue de la Médecine / des Quatre-Bourgeois Quai A (Cégep Sainte-Foy)	16:25
Ave du Séminaire (Université Laval - Arrêt RTC)	16:30
Boul. René-Lévesque Ouest / Avenue Belvédère (Arrêt RTC 1575)	16:40
Ave Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC 2664)	16:53
de la Couronne / Rue des Embarcations (Parc Victoria - Arrêt RTC 1201)	17:00
Aut. Laurentienne / Rue des Embarcations (Parc Victoria - Arrêt RTC 1201)	17:05
Chemin du Brûlé * (Archibald)	17:30
46, Chemin du Village (Centre communautaire)	17:35
Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf	17:40
Ch. du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais)	17:45

51
Vers Québec

Chemin du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais)	6:40
Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf	6:45
46, Chemin du Village (Centre communautaire)	6:50
Chemin du Brûlé * (Archibald)	6:55
TERMINUS RTC DU ZOO	7:30 (C21)
Boul. Henri-Bourassa (Terminus RTC Charlesbourg)	7:25
8 ^e Avenue (Cégep Limoilou)	7:35
Boul. Jean-Lesage (Palais de justice / Gare du Palais)	7:45
Boul. Charest / Rue Dorchester (Arrêts RTC)	7:50
Avenue Honoré-Mercier (Station d'Youville - Arrêt RTC)	8:00
Boul. René-Lévesque Ouest / Avenue Belvédère (Arrêts RTC)	8:10

51
Vers Sainte-Foy

Chemin du Tour du Lac / Boul. du Lac (Centre de ski Le Relais)	6:40
Chemin du Tour du Lac * / Montée du Golf	6:45
46, Chemin du Village (Centre communautaire)	6:50
Chemin du Brûlé * (Archibald)	6:55
TERMINUS RTC DU ZOO	7:10 (C22)
Boul. Hamel (Station Beur de lys - Arrêt RTC)	7:20
Chemin Sainte-Foy / Avenue Belvédère	7:40
Chemin Sainte-Foy / Avenue Morais (Cégep Gamae)	7:45
Rue de la Médecine / ch. des Quatre-Bourgeois (Cégep de Sainte-Foy) / Ave de la Terrasse / Avenue du Séminaire (Université Laval)	7:50
Boul. Laurier (Arrêts RTC Place Ste-Foy à Laurier Québec)	7:55

TRACÉ AMÉLIORÉ À L'UNIVERSITÉ !

tcjacquescartier.com • 418 844-2160



conseil municipal

Louise Brunet
Mairesse



MRC de La Jacques-Cartier
Sécurité civile (PMSC)
Sécurité publique (Police S.Q.)
Communications
Ressources humaines
lbrunet@lacbeauport.net



Louise Brunet Mairesse
de Lac-Beauport

Marc Bertrand
Conseiller au siège n° 1



Développement économique et touristique
Histoire et patrimoine
mbertrand@lacbeauport.net

François-Bernard Saillant
Conseiller au siège n° 2



Greffe et affaires juridiques
Pacte d'amitié
Ressources humaines
fbsaillant@lacbeauport.net



Francois-Bernard
Saillant - conseiller

Sylvie Chartier
Conseillère au siège n° 3



Urbanisme et développement durable
Permis et inspections
schartier@lacbeauport.net

Andy Groskaufmanis
Conseiller au siège n° 4



Protection contre l'incendie
Finances et administration
agroskaufmanis@lacbeauport.net

Even Mc Hugh
Conseiller au siège n° 5



Travaux publics, infrastructures, équipements municipaux
et sécurité routière
emchugh@lacbeauport.net

Guy Gilbert
Conseiller au siège n° 6



Sport, loisirs, culture et vie communautaire
ggilbert@lacbeauport.net

séance du conseil

La prochaine séance du conseil se tiendra
le **lundi 7 mars à 19 h** au chalet
des loisirs Desjardins, 8, chemin de l'École.

heures d'ouverture mairie

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1

Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.quebec

Collecte des matières résiduelles poste 246
Demande d'accès à l'information poste 340
Fosses septiques poste 248
Permis et inspections poste 222
Taxation/évaluation poste 226
Travaux publics poste 243

loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141

Bibliothèque poste 282
Inscriptions aux activités poste 244
Réservation de salle poste 242

piscine municipale

78, chemin du Brûlé

Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



**Police MRC
de La Jacques-Cartier,
Sûreté du Québec**

1045, boulevard du Lac

Tél. : 310-4141

bibliothèque

Horaire de la bibliothèque

Lundi : 19 h à 20 h 30
Mardi : 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30
Mercredi : 19 h à 20 h 30
Jeudi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermée
Samedi : 10 h à 16 h
Dimanche : 13 h à 16 h
Bonne lecture à tous ! bibliothequeecrin@lacbeauport.net

urgence

Urgence 9-1-1
Urgence aqueduc/égout 418 849-5050
Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
Hydro-Québec Pannes et urgences 1 800 790-2424
SOPFEU (Incendies de forêt) 1 800 463-3389
RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME
• Aérien 1 800 267-7270
• Maritime 1 800 464-4393

PROCHAINE PARUTION : 4 MARS 2016
DATE DE TOMBÉE : 18 FÉVRIER 2016

Suivez-nous sur Facebook info@lacbeauport.net

